

Compte rendu : Villes animales ?

Marlène LAGARD, docteure en géographie, aménagement et urbanisme, professeure au lycée Mandela, Nantes.

Présentation de la thèse "urbanités animales, les animaux d'élevage dans la fabrique de la ville (les cas de Nantes, Paris, Toulouse)" (2023).

Disponible en ligne : [Urbanités animales : les animaux en pâturage dans la fabrique de la ville \(les cas de Nantes, Paris, Toulouse\) - TEL - Thèses en ligne \(hal.science\)](#)

Résumé :

En s'appuyant sur le cas de Nantes, Paris et Toulouse, l'objectif de cette thèse est de rendre compte des recompositions de l'élevage liée à l'utilisation croissante d'animaux pour gérer des espaces verts urbains. Si l'écopâturage fait consensus eu égard aux services environnementaux, sociaux, pédagogiques et économiques qu'il procure, sa compréhension comme activité d'élevage productif est problématique. Tantôt compris comme une prestation de service d'entretien paysager, tantôt comme un service écologique de nature agricole, ce pâturage des villes interroge la possibilité d'une renaissance de l'élevage urbain en France, dans un contexte paradoxal de remise en cause de l'élevage et de valorisation de la présence animale en ville. Dans quelle mesure le pâturage urbain de gestion – ou écopâturage – incarne-t-il le paradoxe d'un retour des animaux d'élevage en ville sans élevage urbain ?

Autre article : [Peut-on manger les jardiniers ? Les paradoxes de l'écopâturage urbain : le cas de Nantes](#) in Etudes Rurales (2021)

Villes animales ?

1. Introduction sur l'écopâturage

Ecopâturage : pratique bien antérieure à aujourd'hui ; même si le terme date de 1970.

L'écopâturage sert à entretenir des espaces végétalisés (espaces verts, parcs, talus..) au moyen d'animaux, l'idée étant d'éviter les déchets verts et assurer une alimentation pour les animaux.

L'écopâturage actuel ne se pratique quasiment pas en transhumance.

On peut pratiquer l'écopâturage avec n'importe quel herbivore : mais ce sont surtout des moutons, des chèvres, des équidés (chevaux, ânes, lamas, ces derniers étant utilisés dans une perspective d'exotisation de l'animal).

L'écopâturage se pratique dans les espaces urbains et surtout périurbains.

L'écopâturage, contrairement à l'écopastoralisme, ne nécessite pas de surveillance constante.

Ecopastoralisme : gestion par des troupeaux d'une végétation spontanée, généralement en espace naturel, reposant le plus souvent sur des pratiques associées à la mobilité et au gardiennage.

Rappels de lois récentes sur le sujet

- sur les animaux :

1850 loi Grammont : première loi de protection animale

1976 : « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce » (L 214 code rural)

1997 : Traité d'Amsterdam (UE), introduit la notion de droit animal

2015 : « être vivant doué de sensibilité » (Code Civil)

- sur la ville durable :

1992 : agenda 21 (conférence de Rio)

1994 : Charte d'Aalborg (Europe) pour la ville durable

2007 : Grenelle de l'environnement

2014 : loi Labbé (entrée en vigueur 2017 : interdiction des produits phytosanitaires dans l'entretien en ville)

Méthodes et terrains de recherche

Un protocole d'observation qui peut être transposé dans les pratiques au collège et au lycée grâce au type de questionnement suivant :

- exposition (ombre ? Abri ? Arbres ? Sécheresse ?)
- humains (pro ? usagers ? fréquentation ? ambiance ?)
- enclos (types de clôture ? état ? électrification ? panneaux d'information ?)
- animaux (troupeau présent ? espèce ? race ? type de chargement ? sexe ? âge ? comportement ?)
- Parcelle (taille ? couvert végétal ? pollutions ? eau ? compléments alimentaires)
- bruit et visibilité (ambiance sonore ? Nuisances ? animaux visibles et audibles ?)
- environnement (type d'espace ? fonctions ? centre ? périphérie ?)
- temps (jour ? saison ? jour ouvrable ?)

PLAN DE LA PRÉSENTATION

1. Le pâturage redécouvert par la ville

1.1 Produire des villes « vertes » grâce aux animaux

Image classique de l'écopâturage : « 3 moutons avec du grillage mouton fixe et un panneau informatif (souvent de couleur verte) » ; concept de « ville nature », utilisé comme élément de communication par les municipalités. On parle de « mouton » (mot non employé par les éleveurs) et non de brebis (mot utilisé dans l'élevage)

Chronologie de l'avènement de l'écopâturage en France :

1979 : première expérimentation

1993 : Sommet de la terre, Agendas 21

1994 : charte d'Aalborg (charte signée par des villes européennes dans un souci de durabilité prônant densité et mixité des fonctions de la ville durable)

2000 : premières expériences urbaines, marginales

2014 Loi Labbé

2018 : massification de l'écopâturage

1.2 L'herbivore au service de la ville durable

L'écopâturage est un projet urbain qui se lit à plusieurs échelles, de la ville dans sa globalité au quartier ou à l'écoquartier.

Exemple à Toulouse, à Labège Innopole :

Il s'agit d'un projet urbain de réaménagement de la zone d'activités en lien avec l'arrivée du métro. Dans les outils de communication officiels est mis en avant l'idée de corridor écologique.

L'écopâturage est donc envisagé comme ayant une fonction paysagère et écologique :

- utilisation en amont d'un projet pour défricher les terrains à bâtir,
- mesure écologique pour compenser l'artificialisation d'un territoire.

Il existe de nombreux labels : Ecocert, Ecojardin, Terre saine, Villes et villages fleuris. « Animal & cité » est un label qui récompense les bonnes pratiques (respect animal, durabilité, vocation sociale).

L'écopâturage est également envisagé d'un point de vue social. Il donne lieu à des événements « festifs ». Exemple : possibilité à Paris de payer 10€ pour suivre les animaux en transhumance dans la grande couronne.

1.3 L'animal-outil d'aménagement

L'écopâturage, dans le cadre de projets d'aménagement participatif, ne donne lieu, en réalité, qu'à de la consultation auprès des citoyens.

Exemple de la ZAC Doulon-Gohards, à l'est de Nantes :

C'est une zone traditionnelle de maraîchage. La métropole veut y créer une nouvelle zone d'habitation, en y conservant l'activité maraîchère et en ajoutant désormais l'élevage (celui de la Vache nantaise, une race à viande. Il s'agit d'une zone d'habitat précaire actuellement où l'objectif pourrait être de « vider » les bidonvilles attenants.

2. La ville pratiquée par les animaux d'élevage

2.1 Cohabiter avec les humains en ville

En France, les animaux ont été présents en ville jusque dans les années 1950 (avec les marchés animaux ou les abattoirs...). Puis les effluents ont été gérés avec la création d'abattoirs en périphérie des villes.

Aujourd'hui, la cohabitation ne se fait pas en centre ville. En effet, il y a une moins grande pression sur les espaces urbains en périphérie.

Cette cohabitation peut être très bien reçue par les habitants. Mais les quelques transhumances créent parfois des tensions.

La question de la cohabitation ne se pose que très rarement du point de vue sur l'animal : - quel bien être pour l'animal ? - quels risques pour sa santé (exemple : maladies dues aux déjections canines) ? - nourriture suffisante (surpâturage fréquent) ? - sol adapté et non pollué ?

2.2 Composer avec le travail animal ?

Le « travail animal » est interrogé par des chercheurs :

Exemple : on considère que les chiens travaillent lorsqu'ils rassemblent ou surveillent les troupeaux. A l'inverse, les animaux qui pâturent ne sont pas considérés comme des animaux travaillant.

3. Le cas de Nantes : vers une renaissance de l'élevage urbain ?

3.1 Géographie de l'écopâturage nantais

Pourquoi Nantes ? La Loire Atlantique se situe en deuxième position pour les surfaces d'écopâturage après l'Ille et Vilaine). Cette localisation des écopâturages est inversée par rapport à celle des élevages traditionnels cantonnés aux zones de moyennes montagnes.

Historique :

Les premiers projets datent de 2010 et sont surtout localisés sur les rives de fleuves et rivières de la Loire-Atlantique. Les projets se généralisent après 2016 ; ils concernent, à partir de 2020, essentiellement les écoles, les lieux publics, les lieux logistiques (zones industrielles et d'activités).

Exemple : projet « L'étable nantaise »

Mise en place d'un projet autour de troupeaux qui appartiennent à la métropole et qui sont gérés par elle. L'idée est d'entretenir les espaces locaux mais aussi de faire une économie locale avec des troupeaux qui seront fournis aux tables nantaises. L'idée est de ramener l'élevage local dans la ville.

3.2 Acteurs et pratiques : de l'écopâturage paysan à la location de mammifères

Aujourd'hui, on observe la mise en place d'acteurs privés mettant en oeuvre un « écopâturage professionnel » qui se substitue à l'écopâturage pratiqué par paysans et éleveurs traditionnels. Il s'agit de sociétés privées vendant des services : devis à la superficie ou à la tête / les clôtures coûtent plus chères que les animaux – elles coûtent presque 3 fois plus que les animaux – un mouton = 10 euros. Ces entreprises privées remportent les marchés des communes par rapport aux éleveurs. Elles offrent du clé en main aux communes, ce qui les rend attractives. Les pratiques de ces entreprises doivent être dénoncées :

- surveillance sous traitée à des auto-entrepreneurs
- surveillance épisodique et insuffisante
- surpâturage constaté, car la transhumance n'est pas pratiquée. De plus, un mouton nécessite 2000 m² de pâturage, ce qui n'est qu'exceptionnellement respecté.
- présence à l'année sur un même lieu, parfois sans abri, dans des lieux peu adaptés (talus, pentes, sol pollué, pas d'ombre...)

Ces pratiques conduisent finalement à l'appauvrissement des sols, à la baisse de la biodiversité et ne sont pas réellement efficaces, le mouton ne dévore pas tout.

On entre dans l'ère de la gestion logistique de l'écopâturage devenu marchand.

3.3 Peut-on manger les animaux qui jardinent en ville ?

Ces troupeaux finissent par être considérés par les habitants comme des animaux de compagnie et on n'accepte plus de les manger : ceci constitue une limite à la réintroduction de l'élevage urbain.

De plus, moutons et chèvres sont les animaux dont la viande est la moins consommée aujourd'hui en France.